

898

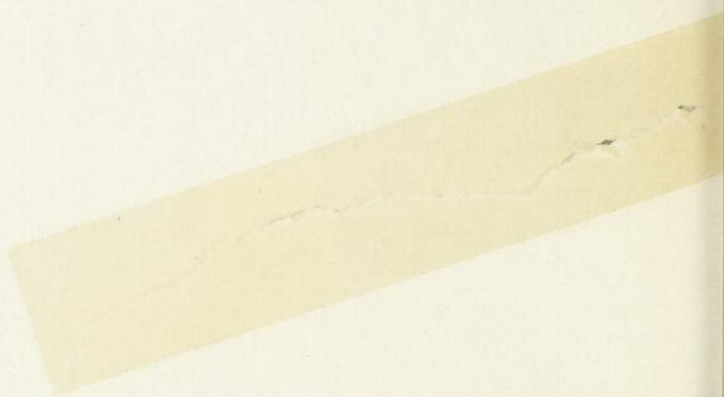
LES OCTROIS STATUTAIRES

Pourquoi ?

“Soyons les fils de nos pères, mais surtout les pères de nos fils.”

ADRIEN POULIOT,
doyen de la Faculté des
Sciences de l'Université
Laval.





LE PARTI LIBÉRAL PROVINCIAL

s'engage

Dès son élection à la direction du Parti libéral provincial, M. Georges Lapalme demanda la suppression des octrois discrétionnaires. Il s'engagea à leur substituer un régime d'octrois statutaires grâce auxquels les municipalités, les commissions scolaires, les maisons d'enseignement secondaire et les universités de la province de Québec seraient affranchies de la tutelle de l'Etat.

Cet engagement fut inscrit au programme du Parti libéral provincial et, à l'élection de juillet 1952, tous les candidats libéraux firent campagne pour que des octrois statutaires remplacent, dans le Québec, le régime de l'arbitraire.

A nouveau, le congrès de la Fédération libérale provinciale, tenu en novembre 1955, prit l'engagement de mettre fin aux octrois discrétionnaires.

Le 17 janvier dernier, le député de Jeanne-Mance, Me Jean-Paul Noël, déposa une motion à l'Assemblée législative à l'effet que **“le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour établir des barèmes d'octrois statutaires en faveur des corporations municipales et scolaires, des maisons d'enseignement secondaire et des universités de la province de Québec.”**

Tous les députés de l'Opposition libérale votèrent en faveur de la motion Noël. Mais tous les députés de l'Union Nationale présents au débat ayant fait bloc contre cette proposition, elle fut rejetée par un vote de 18 voix contre 41.

Nous avons compilé dans ce tract d'information des chiffres et des faits qui portent sur le problème de l'éducation.

Le Parti libéral provincial estime que cette question — comme celle de l'exploitation de nos ressources naturelles, — doit être au premier rang des préoccupations du peuple de la province de Québec.

En ce qui concerne l'éducation, M. Georges Lapalme et ses candidats ont pris des engagements formels qu'on peut ainsi résumer :

1. — affranchir l'enseignement à tous ses degrés du joug des octrois discrétionnaires;
2. — faire en sorte que l'éducation à tous ses degrés soit accessible à toutes les classes de la société.

Nous sommes assurés qu'en prenant connaissance des faits qui ont été groupés dans un ordre chronologique, le lecteur constatera que le Parti libéral provincial poursuit en premier lieu une politique en ligne droite, que son appel au peuple n'est influencé par aucun motif d'ordre électoral et, en second lieu, qu'il a pour seul objet de servir la cause du peuple et le progrès du Canada français.

L B

2826.6

C 3 0 2 8

1956

LA FIN DU JOUG

Le parti libéral, reconnaissant que l'Eglise a rendu tant par les directives de la hiérarchie que par les activités de ses oeuvres et organismes, des services inappréciables dans le domaine de l'éducation, du bien-être social et même dans l'ordre économique de la province, lui assurera toujours le caractère privé de ses oeuvres, de ses collèges, de ses universités, de ses institutions, en ne leur imposant aucune obligation de reconnaissance ou autre envers le pouvoir, mais au contraire en contribuant financièrement, au moyen d'octrois statutaires, dans la mesure du possible et partout où besoin sera, au développement de ses oeuvres éducationnelles et sociales en pleine et entière liberté.

Cette pleine et entière liberté, nous la rendrons également aux corporations municipales et scolaires présentement sous le joug.

Georges LAPALME,
chef du Parti libéral provincial,
à Québec, le 28 avril 1956.

LES LIBÉRAUX DONNERONT À LA JEUNESSE

L'ÉCOLE GRATUITE, DES ALLOCATIONS POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET UN PRÊT UNIVERSITAIRE

Dans la province de Québec, l'instruction a cessé d'être un droit.

Résolu à détruire la législation libérale de 1943 instituant l'école gratuite, l'Union Nationale à la session de 1949 supprima la gratuité des manuels scolaires et rétablit les rétributions mensuelles. Conspué par les libéraux, Maurice Duplessis déclara dans le seul Parlement français d'Amérique (lui qui est célibataire...) "que les parents doivent avoir à coeur de faire instruire leurs enfants".

Déjà, le 29 janvier 1942, dans une causerie prononcée à Montréal, au Kiwanis-St-Laurent, M. Antoine Rivard, ministre de M. Duplessis, avait déclaré : "L'instruction ? pas trop ! Nos ancêtres nous ont légué un héritage de pauvreté et d'ignorance et ce serait une trahison que d'instruire les nôtres."

Contre le règne de l'obscurantisme, le Parti libéral provincial a toujours soutenu que l'école gratuite est un droit fondamental. Par voie de conséquence, dès son premier congrès, la Fédération libérale provinciale s'est penchée sur ce problème et c'est à l'unanimité que cette résolution, proposée par le Dr Maurice Roy et secondée par M. Elzéar, a été ratifiée :

"QU'IL est essentiel, pour sauvegarder l'autonomie des commissions scolaires, qu'un régime d'octrois statutaires, tel que réclamé par la Fédération des Commissions scolaires du Québec, soit institué dans la province;

"QUE la gratuité des livres, telle qu'instituée par le gouvernement libéral de 1939-44, soit immédiatement rétablie;

"QUE pour favoriser la gratuité des divers enseignements après la septième année, une allocation de \$150.00 par année telle que réclamée par la Fédération des collèves classiques et par la Fédération des Commissions scolaires du Québec, soit versée aux parents de chaque enfant, garçon et fille, qui fréquente une maison d'éducation de la province;

"QU'UN prêt universitaire pour le montant entier des frais de scolarité et de résidence soit accordé aux étudiants régulièrement inscrits dans une université de la province."

M. DUPLESSIS dit "NON"

AUX COMMISSIONS SCOLAIRES ET AUX CORPS PUBLICS QUI RÉCLAMENT DES OCTROIS STATUTAIRES

Québec (DNC) — L'Union nationale est absolument "allergique" aux octrois statutaires. Ces deux seuls mots lui brûlent littéralement la peau. On l'a vu encore une fois la semaine dernière tout au long du violent débat soulevé par l'amendement de M. Jean-Paul Noël, député libéral de Jeanne-Mance, à la motion habituelle du ministre des Finances proposant que la Chambre se forme en comité des subsides.

L'amendement du député de la gauche disait en substance : "Cette Chambre, tout en étant prête à voter les crédits nécessaires à Sa Majestée, est d'avis que le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour établir des barèmes d'octrois statutaires en faveur des corporations municipales et scolaires, des maisons d'enseignement secondaire et des universités de la province de Québec."

On comprend que cet amendement vienne en contradiction directe avec toute la politique du gouvernement actuel, qui a érigé en système les octrois discrétionnaires, accordés suivant le bon vouloir de M. Duplessis, de ses députés et des "patroneux" installés dans chaque comté. Pendant deux séances, celle du mardi soir, 17 janvier, et celle du lendemain après-midi, une bataille en règle s'est déroulée autour de cet amendement vraiment explosif. Le chef libéral, M. Lapalme, a prononcé à cette occasion un excellent discours, plein de vigueur et de fougue, où perceait une indignation pleinement justifiée.

Comme à l'accoutumée, M. Duplessis a parlé à côté du sujet, reprochant à l'Opposition d'aller chercher ses exemples en Ontario, "dans une province où les droits des minorités ne sont pas respectés". Fidèle à son habitude également, le ministre de la Jeunesse a émaillé son discours de gros mots, d'insultes et d'autres arguments du même acabit. Après que M. René Hamel, député libéral de St-Maurice, eut cité une longue liste d'institutions, d'associations et de corps publics favorables à l'établissement d'octrois statutaires dans la province, il a osé affirmer que le discours du député de la gauche ne contenait que des "saloperies". Pour comble d'ironie, le minuscule député de Ste-Anne, Frank Hanley, a repris une digression de M. Duplessis pour se porter au secours des minorités persécutées ! Mais M. Lapalme l'a promptement remis à sa place. Malheureusement, la fin de la séance

du soir a surpris le chef libéral en pleine envolée, alors qu'il atteignait la haute éloquence.

Le lendemain après-midi, le débat a continué sur le même sujet. Mais cette fois, les ministériels n'ont que peu ou pas riposté. M. Lapalme a repris son argumentation de la veille, que l'on peut résumer comme suit.

M. GEORGES LAPALME

“Aujourd'hui, dit le chef de l'Opposition, on a dans la province le spectacle d'une foule de gens qui recommandent à l'Etat de ne plus distribuer à son gré l'argent du peuple.

“Ce régime d'octrois arbitraires place les commissions scolaires dans une fausse situation, dans une situation qui cadre mal avec leur autonomie et leur fierté.

“Les commissions scolaires doivent elles aussi préparer un budget. Elles doivent donc savoir à l'avance quelles seront exactement leurs rentrées d'argent. Or, dans l'état actuel des choses elles l'ignorent toujours, car tout dépend des caprices du gouvernement. Les commissaires sont obligés d'aller voir le député mais le député ne connaît pas la réponse du gouvernement.

“Or, dit M. Lapalme, les commissions ont à faire face à des charges fixes annuelles découlant de l'entretien et de la réparation des écoles. Elles ont aussi la responsabilité de la construction des écoles et, enfin, elles doivent envisager le problème du personnel enseignant dont elles paient les salaires.

“Comment, une année à l'avance, peuvent-elles préparer un budget si elles ne savent pas ce qu'elles recevront du gouvernement ?

“Tandis que si nous avions des octrois statutaires, les commissions scolaires sauraient d'avance à quoi elles ont droit et ce qu'elles recevront.

“Il ne s'agit donc pas, dit M. Lapalme, de discuter de notre système éducationnel, mais plutôt de notre système financier dont dépend le système éducationnel.

“Il faut, dit en terminant le chef de l'Opposition, que la vieille méthode soit remplacée par une autre, et cela va se faire. L'opinion publique fera entendre sa voix. La grande question de l'heure est celle-ci : Sommes-nous pour ou contre les octrois statutaires ? Pour notre part, nous sommes en faveur.”

M. EMILIEN LAFRANCE

M. Emilien Lafrance, député de Richmond, a dit que l'actuel débat est l'un des plus intéressants et des plus révélateurs qui se sont déroulés depuis le début de la session. Pour lui il y a actuellement deux théories en présence : l'une soutient la thèse des octrois discrétionnaires, l'autre celle de l'établissement d'octrois statutaires.

"Le ministre de la Jeunesse poursuit M. Lafrance, a dit qu'en 1944 il n'y avait rien de fait dans la province dans le domaine de l'éducation. Ce n'est tout de même pas l'Union Nationale qui a construit notre système scolaire.

"De son côté le premier ministre a démontré sa faiblesse en soulevant la question des minorités, et en invoquant le problème de races au Canada."

"Le secrétaire de la province a dit, pour sa part, que le gouvernement ne faisait pas de petite politique avec les octrois. Je pourrais citer des milliers d'exemples pour démontrer le contraire. Je me contenterai de deux. A Asbestos, ville où le candidat libéral a obtenu une forte majorité, on n'a donné un octroi que dans la proportion de 30 pour cent du coût de la construction; dans le comté de Champlain, qui est représenté par un bon député, on a reçu \$511,000 pour une construction de \$640,000, soit environ 80 p.c."

Rappelant que plusieurs organismes importants ont demandé des octrois statutaires le député conclut en affirmant que le régime actuel conduit à la disparition des commissions scolaires et à l'étatisation de l'enseignement.

M. YVON DUPUIS

C'est le député de Montréal-Ste-Marie qui a terminé la séance. Il a déclaré qu'il n'y aura jamais trop de députés qui se lèveront en Chambre pour réclamer des octrois statutaires," La différence, dit-il, entre un octroi statutaire et un octroi discrétionnaire, c'est qu'en démocratie l'octroi statutaire est un droit, tandis que l'octroi discrétionnaire soulève la désapprobation générale."

"Le régime des octrois discrétionnaires est faux à sa base, dit M. Dupuis, parce que l'argent que reçoivent les commissions scolaires provient du trésor public et ce trésor public n'est pas le trésor d'un parti politique."

"Les corporations municipales et scolaires, dit encore le député de Sainte-Marie, sont lasses de faire la courbette pour obtenir des octrois.

Il n'y a pas de plus grand problème que celui de l'éducation et aucun domaine n'est plus menacé que celui-là à cause de l'intrusion de la politique dans ce domaine."

"Avec le système actuel, dit M. Dupuis, les commissions scolaires qui ont besoin d'octrois doivent envoyer au Parlement des délégués qui sont bons avec le député bleu, ou le "patronneux". S'il s'agissait de clubs de nuit, passe ! Mais pas en matière d'éducation. Il est temps de libérer les commissions scolaires des "tentacules de la pieuvre bleue".

M. Dupuis rappelle ensuite le discours de M. Hamel. Il rappelle aussi que du côté ministériel on a déclaré qu'avant 1944 il n'y avait pas d'écoles. "C'était la coutume de Peron de prétendre qu'avant lui il n'y avait pas d'écoles en Argentine", dit M. Dupuis en citant un extrait d'une revue.

MOTION DÉFAITE

Dès la reprise de la séance à 8.15 h., la motion Noël fut mise aux voix. Tous les membres de l'opposition ont voté en faveur et les ministériels contre, la motion étant rejetée par un vote de 18 voix contre 41.

Immédiatement après, la chambre siégeant en comité des subsides a abordé l'étude des crédits de l'instruction publique.

M. RENÉ HAMEL

Le député de Saint-Maurice, M. Hamel, après avoir félicité son collègue de Montréal-Jeanne-Mance, M. Noël, d'avoir par son amendement saisi la Chambre d'un problème capital, déclare que les discours prononcés par MM. Duplessis et Côté l'ont convaincu que le régime actuel était à son déclin.

Le secrétaire de la province et le premier ministre ont affirmé, a-t-il dit, que les octrois statutaires étaient impossibles; le député de Québec-comté a prouvé le contraire. Il s'agit donc actuellement de savoir s'ils sont souhaitables.

M. Hamel poursuit en disant que notre système d'octrois a créé une situation telle qu'il n'est pas possible de la définir dans cette chambre si l'on veut s'en tenir aux règles parlementaires.

Le premier ministre, a-t-il ajouté, a dit que le gouvernement a la confiance de l'immense majorité de la population. Il oublie qu'aux élections de 1952, 50 pour cent des électeurs de cette province ont voté contre son régime.

M. Hamel affirme ensuite que le système des octrois que pratique le gouvernement nous a conduit à la faillite. Comment se fait-il qu'avec ce système proportionnel à la souplesse de l'échine de celui qui vient quémander, on a réussi à faire peser sur nos corporations municipales et scolaires la dette la plus formidable du pays ?

Nous prétendons continue le député de St-Maurice, que le système d'octrois statutaires permettrait de libérer les commissions scolaires de leurs dettes. Le système actuel nous donne la dette la plus élevée par famille de toutes les provinces du Canada.

Après avoir cité des chiffres comparatifs, M. Hamel reproche au premier ministre et au secrétaire de la province de s'être moqués de ceux qui demandaient des octrois statutaires et de les avoir insultés. Il cite alors une liste d'institutions d'enseignement, de syndicats ou de corps publics qui ont demandé des octrois statutaires; parmi eux on relève les étudiants de l'université Laval, les collèges Ste-Marie, Brébeuf et de Ste-Anne-de-la-Pocatière; la C.T.C.C., la chambre de commerce de Chicoutimi, la commission scolaire catholique de Ville Mont-Royal et celle des Trois-Rivières, etc.

Le premier ministre a laissé entendre que nous approuvions le régime injuste fait aux minorités dans les autres provinces parce que nous réclamons des octrois statutaires. Alors toutes ces personnes, toutes ces institutions, tous ces corps publics qui les demandent approuveraient aussi ce régime injuste.

“Des octrois statutaires, nous en aurons. L'an prochain nous les établirons”, de conclure M. Hamel.

LA RÉFORME, 25 janvier 1956.



LES OCTROIS DISCRÉTIONNAIRES

“Dans la province de Québec, c'est le régime de l'arbitraire. Ce n'est plus la constitution, ce n'est plus la Législature qui mène, c'est M. Duplessis. Les millions vont où il veut et en la quantité qu'il veut.”

LE DEVOIR,
17 mars 1955.

Il est assez difficile de scruter effectivement toutes les dépenses gouvernementales, Ainsi que je le rappelais l'an dernier, un nombre incalculable de dépenses n'apparaissent dans les comptes publics que sous un chiffre global, tous détails étant exclus. Cette année encore nous retrouvons un montant énorme, à savoir : \$46,063,421.76 au sujet duquel toute discussion est devenue impossible. Remarquons bien que cette somme, qui est déjà importante et qui n'est pas expliquée en détails, ne tient pas compte des montants payés en allocations aux vieillards, aux aveugles, aux mères nécessiteuses, etc., etc., ni des portions d'intérêts versées aux constructeurs d'habitations nouvelles, ni des contributions d'intérêts pour les emprunteurs au Prêt Agricole ni, non plus, des remboursements des dettes scolaires. Cette somme de \$46 millions de dollars est le total de divers montants d'argent inscrits comme ayant été payés à diverses personnes ou fournisseurs, pour des salaires, des dépenses, des achats, des octrois ou des subventions.

Avec les mots “octrois et subventions” nous atteignons ici l'essentiel de la politique gouvernementale actuelle, c'est-à-dire la distribution d'une partie de l'argent du peuple par le gouvernement et à la discrétion du gouvernement. Le pourcentage s'élève à 51.1% de tout le budget en 1954-55, d'après le tableau reproduit en page 18 des comptes publics. L'octroi et la subvention discrétionnaires prennent une importance d'autant plus grande que le gouvernement fait de cet octroi et de cette subvention, dans la plupart des cas, une faveur ou un privilège. Quand on songe que 51% du budget échappe à tout contrôle et fait autant de privilégiés qu'il y a d'octrois ou de subventions, on ne peut s'empêcher de penser que le ministre des finances doit quotidiennement se scandaliser d'un tel état de choses puisqu'en 1945 il censurait sévèrement le gouvernement antérieur qui avait dépensé à cette époque à peine 35% du budget en octrois et subventions.

Georges LAPALME,
A l'Assemblée législative,
le 7 février 1956.

Une autre "oeuvre" de l'Union Nationale

En 1944, il y avait 10,555 écoles dans le Québec, en 1952 il n'y en avait plus que 10,474 (René Hamel)

LA MOTION PINARD

Québec, (DNC) — Décidément tous les ministres et députés U.N. ne veulent pas entendre raison sur l'importante question de la gratuité des manuels et de l'enseignement scolaires. Après s'être prononcés en faveur de cette loi sous le gouvernement de M. Godbout en 1944, ils l'ont rayée des statuts cinq ans plus tard et depuis, ils y sont irrédûctiblement opposés. Aux prochaines élections, le peuple de Québec leur tiendra un compte sévère de cette volte-face, de cette contradiction, de cette incompréhension totale des besoins des pères de famille nombreuse.

Au cours du débat houleux sur la motion Pinard suggérant que "le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour étudier l'opportunité d'établir la gratuité de l'enseignement primaire ainsi que la gratuité des manuels scolaires", deux ministres de Duplessis, MM. Prévost et Sauvé, ont prétendu répondre aux arguments des libéraux par des incursions prolongées dans "les œuvres du gouvernement en matière d'éducation" sans même faire allusion à la question en cause. Selon une vieille habitude, ils ont prétendu qu'avant eux, "rien n'avait été fait dans le domaine de l'éducation dans la province". A quoi M. Yvon Dupuis — et d'autres députés libéraux — ont répondu en énumérant toutes les écoles techniques fondées au début du siècle et même avant, c'est-à-dire longtemps avant l'apparition de régime qui excelle beaucoup plus en vantardises qu'en réalisations.

Avant de formuler sa motion, le député de Drummond, M. Pinard, se lève pour "revendiquer, au nom de la population et particulièrement des pères de famille, un meilleur traitement pour la classe étudiante". "La province, dit-il, voit chaque année, ses revenus s'accroître et aujourd'hui malgré son budget de \$400 millions, le gouvernement n'a pas songé au contribuable. Nous constatons que malgré les revenus de plus en plus considérables le contribuable voit son fardeau s'accroître sans cesse; il paie de plus en plus de taxes. Le gouvernement devrait songer aux payeurs de taxes".

“Aujourd’hui les parents sont obligés de payer des frais de scolarité alors que sous le régime libéral l’enseignement était gratuit. Il en est de même pour les manuels scolaires. A chaque rentrée de classe, les pères de famille sont en face d’un problème épineux. De plus, tout le monde n’a pas la chance de demeurer près de l’école. Les distances à parcourir occasionnent encore des frais qui s’ajoutent aux autres frais. C’est le gouvernement de l’Union nationale, qui se prétend l’ami du peuple, de l’ouvrier et du pauvre, qui a aboli l’enseignement scolaire gratuit. Si l’on était allé chercher les royautés là où elles se trouvent, dans l’exploitation des richesses naturelles comme cela se fait en Alberta, par exemple, l’enseignement pourrait être gratuit chez nous comme il l’est dans cette province”.

Pour démontrer que chez nous le coût de l’enseignement est prohibitif, le député de Drummond cite des statistiques comparatives sur la fréquentation scolaire, le pourcentage d’illettrés qui nous sont défavorables par rapport à l’Ontario.

“La population est consciente qu’elle a été bernée et fraudée par le gouvernement”, affirme M. Pinard. “C’est pourquoi, la première chose que le parti libéral fera en retournant au pouvoir, ce sera de rétablir l’enseignement gratuit dans la province et de fournir aux enfants des manuels gratuitement. Nous ferons en sorte que l’enseignement ne soit pas une chose prohibitive, au-dessus des moyens du père de famille à revenu modeste”.

M. RENÉ HAMEL

Le vigoureux et substantiel discours du député libéral de St-Maurice fut littéralement haché d’interventions, d’interruptions et de rappels à l’ordre injustifiés de la part des ministériels, en particulier du ministre de la Jeunesse, Mais M. Hamel fit face à la musique avec son courage habituel et réussit à produire une masse de faits et de chiffres qui eut le don de faire grimacer de colère plus d’un membre de la droite.

“D’après le ministre des Affaires municipales, déclare le député de St-Maurice, avant l’Union nationale c’était le néant dans la province de Québec au point de vue éducation. Pourtant, dans l’Annuaire statistique de la Province, le ministre de l’Industrie et du Commerce dit qu’en 1944-45, il y avait 10,555 écoles dans le Québec, alors qu’en 1952, ce nombre se trouvait réduit à 10,474. Quand un ministre de la Couronne comme M. Prévost fait des affirmations aussi fantastiques, je dis qu’il ne respecte pas l’opinion publique dans la province. Il ne sert à rien de se voiler la face. Le gouvernement doit prendre les mesures nécessaires pour permettre aux

jeunes gens de la province d'entrer la tête haute dans les usines pour qu'ils ne subissent pas la concurrence des jeunes gens plus instruits des provinces voisines. **On a peut-être plus d'enfants au Québec qu'en Ontario, mais on en a moins dans les écoles, particulièrement dans les classes supérieures**".

"Dans le Québec, poursuit le député libéral, on compte 888,627 enfants qui fréquentent les écoles; en Ontario, il y en a 975,892. Celui qui sort de 7e année n'est pas suffisamment équipé pour gagner sa vie. **D'après l'annuaire statistique du Canada, édition de 1955, en ce qui concerne les jeunes gens qui sont entrés sur le marché du travail depuis 8 ans de scolarité et plus, la province de Québec figure "à la queue" de toutes les provinces avec 27.9 p. 100, alors que la Colombie-Britannique peut se vanter d'en compter 47.2 p. 100.**"

"C'est la responsabilité du gouvernement d'examiner cette question avec réalisme, dit M. Hamel. La question financière entre en ligne de compte dans l'éducation de nos enfants. Nous croyons qu'il faut s'organiser de façon qu'un père de famille ne puisse pas dire que c'est la pauvreté qui l'empêche d'envoyer ses enfants en classe. Il faut que la fréquentation scolaire ne soit pas un privilège, mais un droit" !

Le député de St-Maurice termine en proclamant que le parti libéral veut que le fils d'ouvrier puisse fréquenter l'école tout comme le fils de bourgeois. "C'est le problème crucial actuellement, dit-il. Trop de jeunes chez nous voient les avenues du marché du travail se fermer devant eux parce qu'ils n'ont pas leurs diplômes de dixième, onzième ou douzième années. Et ce n'est pas en claironnant partout les millions de dollars consacrés à la construction d'écoles à même les deniers provenant du peuple qu'on résoudra ce problème important" !

M. YVONS DUPUIS

"En face d'un gouvernement qui s'est "fouté" royalement de l'éducation de la jeunesse dans la province", déclare avec force le député de Ste-Marie, l'Opposition a cru de son devoir de présenter cette motion de non confiance. Nous ne pouvons avoir confiance en ceux que nous avons devant nous. **En 1944, à la veille des élections, ils se sont prononcés en faveur de la gratuité des livres et de l'enseignement. Cinq ans après, en 1949, soit 3 ans avant l'élection de 1952, ils l'ont abolie.**

A ce moment de son discours, M. Dupuis cite l'un après l'autre les noms des membres du gouvernement actuel, soit MM. Duplessis, Talbot, Barré, Barrette, Elie, etc., dont le vote en faveur de l'enseignement gratuit a été enregistré dans le journal de l'Assemblée législative

du 2 juin 1944. Tous ces gens-là, la tête enfouie courageusement dans leur journal, ne disent mot.

M. Dupuis continue : “Le Ministre de la Voirie, M. Talbot, est allé même jusqu’à déclarer que l’instruction gratuite est une chose abominable ! Au Canada, on réclame de plus en plus de diplômés dans l’industrie. La “Macdonald Tobacco Co.” n’emploie pas pour fouler le tabac un seul employé qui n’ait pas fini sa neuvième année. Mais sous l’Union nationale, le premier ministre a pris un “diplômé” de 6e année et l’a bombardé président de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal. Exagérons-nous après cela quand nous disons que nous sommes sous le règne de la grande noirceur ? On dit que ça coûterait cher, l’enseignement gratuit; mais ça coûterait moins cher que la propagande de l’Union nationale dans les journaux au moment des élections. Nous voudrions que le gouvernement redonne cet enseignement gratuit à la population de la province. Je ne peux accorder de faveurs et de privilèges, mais j’ai le droit de réclamer le respect des droits des pères de famille”.

LA RÉFORME,
28 février 1956.

Nous irons dans tous les comtés glaner les cervaux nécessaires à la grandeur du Québec

L'ÉDUCATION DOIT ÊTRE LA PREMIÈRE PRÉOCCUPATION DE L'ÉTAT PROVINCIAL

Dès notre arrivée au pouvoir, le premier secteur où nous ferons notre effort de reconstruction sera celui de l'éducation. Nous irons dans tous les comtés glaner les cerveaux nécessaires à la grandeur du Québec. Dans une province qu'on dit riche, des milliers de cerveaux chez des milliers d'enfants inconnus sont étouffés chaque année. Cela peut vous sembler paradoxal, mais chez nous des cerveaux meurent parce que nous avons trop d'argent — ou mieux encore parce que trop d'argent sert à d'autres et à d'autres fins.

L'Union Nationale, le parti des ponts et des "culverts", a assimilé l'éducation à la brique. Le gouvernement a fait oeuvre destructrice en abolissant la gratuité des manuels scolaires et en substituant à un système d'octrois de bourses d'études ce qui est l'équivalent de **primes politiques**. Ces gens pensent davantage au ciment qu'aux cerveaux.

Il y a une quinzaine d'années environ, un prince de l'Eglise, le cardinal Villeneuve, déclarait que dans notre province les grands universitaires, ceux qui ont influencé le cours de notre civilisation, peuvent se compter sur les doigts d'une main. Puis il ajoutait : **et il reste des doigts**. Depuis quels progrès avons-nous réalisés ? Au Congrès de la langue française à Québec, le recteur de l'Université Laval, Mgr Vandry, pouvait dire à son tour, mais quinze ans plus tard : **"Nos universités ont produit des ingénieurs, des médecins, des avocats et des ingénieurs, mais nous cherchons les universitaires"**.

Les carrières scientifiques

En théorie les carrières scientifiques sont accessibles aux nôtres, mais dans quelle mesure les jeunes Canadiens français ont-ils été poussés à s'y engager ?

Sur 15,582 jeunes Canadiens qui, depuis 1947, ont opté pour des carrières scientifiques, on ne compte que 812 Canadiens français : 306 sur 3,695 en génie civil, 103 sur 3,252 en génie électrique, mais zéro en génie mécanique, zéro chez les physiciens, zéro en génie administratif, zéro en génie aéronautique, zéro en génie agricole, zéro en génie céramique. Sur douze catégories — six fois zéro ! Voilà la mesure de notre taille sous l'Union Nationale, sous un gouvernement qui s'intéresse davantage au ciment qu'aux cerveaux.

Les octrois statutaires

Nous sommes la province de la Confédération où les jeunes gens quittent l'école le plus tôt. Parce que nous sommes persuadés que cela se produirait à un moindre degré si l'enseignement primaire était gratuit, le gouvernement libéral rendra au peuple ce que M. Duplessis lui a enlevé : la gratuité de l'école primaire.

Mais il faudra aussi rendre leur autonomie aux commissions scolaires si nous voulons donner justice à tout le monde. Conséquemment, le gouvernement libéral mettra fin au régime des octrois discrétionnaires en instituant un système d'**octrois statutaires**.

En outre, par des concours annuels, nous irons glaner les meilleurs cerveaux dans les 93 comtés de la province de Québec. Ces boursiers recevront la protection et l'aide de l'Etat jusqu'à la fin de leurs études pourvu qu'ils remplissent les conditions préalables en obtenant les résultats prévus. Et si leurs mérites académiques le justifient, nous les enverrons à l'étranger parfaire leurs études.

Cette sélection des cerveaux, faite dans **un climat de liberté**, voudra sûrement au Québec l'élite intellectuelle dont notre province a besoin.

Ceci fait nous pourrons dire aux successeurs du cardinal Villeneuve et de Mgr Vandry : voici l'élite que vous aviez réclamée des gouvernements, nous avons accompli notre tâche.

GEORGES LAPALME,
discours prononcé à Montréal,
le 18 avril 1956.

Où sont les responsables ?

**Dans le Québec, 70 p.c. des adolescents
de 15 à 18 ans ne fréquentent
plus l'école**

déclare le maire Drapeau

“Une démocratie ne peut subsister et prospérer que si elle s'appuie sur une majorité de citoyens conscients de leurs obligations comme de leurs droits. Aussi, est-ce dès le jeune âge qu'il faut former de tels citoyens si l'on veut que ceux-ci, une fois devenus adultes, soient en mesure d'assumer vraiment leurs responsabilités. Et c'est pourquoi le devoir premier de nos gouvernants est de mieux équiper et de mieux défendre notre jeunesse.”

Telle est l'opinion du maire de Montréal, Me Jean Drapeau, qui s'inquiète à juste titre qu'on ait permis que se développe dans notre province un **“climat de la vie quotidienne... (qui) constitue une sorte de gigantesque conspiration contre certaines des valeurs essentielles à l'équilibre humain”**.

A qui la faute ? A ceux-là mêmes qui croient s'être “occupés” de la jeunesse parce qu'ils lui ont bâti quelques écoles supplémentaires; à ceux-là mêmes qui acceptent allègrement que **“dans la province de Québec, aujourd'hui, 70 p. 100 des adolescents de 15 à 19 ans ne fréquentent plus l'école”**; à ceux-là mêmes qui, ayant les pouvoirs de le faire, n'ont jamais essayé ni même songé à élaborer et appliquer **“une politique de la jeunesse”**.

M. JEAN DRAPEAU,

Conférence prononcée devant les
membres de la Société des confé-
rences du Collège de Rouyn,
février 1956.

**DES 15,582 JEUNES CANADIENS QUI ONT OPTÉ
POUR UNE CARRIÈRE SCIENTIFIQUE DEPUIS '47
812 SONT DE LANGUE FRANÇAISE, SOIT 5.1 pc.**

La province de Québec a besoin d'ingénieurs.

Mais depuis une dizaine d'années combien de jeunes Canadiens de langue française ont-ils opté pour une carrière scientifique ?

Voici une éloquente compilation tirée de l'annuaire des universités canadiennes qui est de nature à faire réfléchir ceux que l'avenir du Canada français préoccupe.

Professions	Nombre des gradués au Canada	Nombre des Canadiens français	Pourcentage
1. Génie civil.....	3695	306	8.2%
2. Génie mécanique.....	3398	0	0
3. Génie électrique.....	3252	103	3.1
4. Ingénieurs-chimistes...	1957	84	4.3
5. Ingénieurs-physiciens	791	0	0
6. Ingénieurs-miniers.....	658	56	8.5
7. Géologie.....	526	40	7.6
8. Génie métallurgiste.....	491	21	4.3
9. Génie administratif.....	355	0	0
10. Génie aéronautique.....	277	0	0
11. Génie agricole.....	136	0	0
12. Génie céramique.....	96	0	0
13. Electro-mécanique.....	—	202	0
Total.....	15582	812	5.1%

REMARQUES :

La section Electro-Mécanique n'est usitée qu'à l'Ecole-Polytechnique de Montréal qui semble vouloir l'abandonner bientôt pour former des Ingénieurs en Electricité et des Ingénieurs en Mécanique.

“IL” a bâti des écoles en oubliant l'éducation

A la fin de la présente année financière, le gouvernement de M. Duplessis aura perçu, pendant tout son règne, **trois milliards et demi de dollars**. Il ne peut donc pas dire qu'il n'a pas eu d'argent. Or, malgré la perception d'une somme aussi fantastique, il a, durant les 10 dernières années, accumulé un déficit global d'environ \$90 millions.

Depuis 10 ans, non satisfait de la prodigieuse rentrée des fonds, le gouvernement a dépensé \$363 millions en dehors des budgets votés par l'Assemblée législative.

Non satisfait encore, le gouvernement a tripoté les fonds de l'Hydro-Québec et a fait servir \$25 millions de cet organisme au renflouement de sa propre caisse.

De \$418 millions qu'elle était, la dette totale de la province (c.a.d. tout ce que la province doit) s'élève maintenant à \$638 millions.

Cet argent, comment a-t-il été dépensé ? Je ne parlerai pas d'une somme de \$46 millions dont nous n'avons aucun détail, mais je voudrais brièvement analyser ce qui se dégage du fait suivant : **51.1% du dernier budget s'en est allé en octrois discrétionnaires, subventions et cadeaux**. Ceci veut dire que plus de \$200 millions ont été donnés selon l'humeur, les caprices ou la digestion du Prince. — **“Selon que vous serez puissants ou misérables, les jugements de la cour vous rendront blanc ou noir.”** — Aujourd'hui, c'est rouge ou bleu qu'il faut dire. Ainsi en a décidé le Prince régnant quand il s'est agi du pont de Shawinigan ou de l'assistance publique dans le comté de Drummond en particulier.

Songez-y bien ! Le premier ministre, les ministres et les députés détachent du trésor et du budget \$202 millions et font ce qu'ils veulent avec cet argent, chaque année. Cela veut dire que ces messieurs s'établissent eux-mêmes en une sorte d'organisme d'assistance au public en général et aux bleus en particulier. Avec ces \$202 millions du dernier budget, ils ont bâti le socle, pour employer l'expression de M. René Hamel, des deux calvaires jumeaux où s'immole la liberté : le bureau du Prince et celui de son proconsul en province. Ils ont une sainte horreur de l'octroi statutaire qui leur ferait perdre l'emprise qu'ils détiennent sur les conseils municipaux, sur les corporations scolaires, sur les institutions et sur les milliers d'individus présentement obligés de venir abdiquer leur indépendance.

Il n'est pas surprenant de voir ensuite s'effondrer les divers éléments de notre structure financière et administrative. Le caprice le disputant

à l'électoratisme, l'argent de nous tous étant distribué comme s'il était la propriété de quelques individus, il arrive que les corporations municipales et scolaires voient leur dette atteindre des proportions effarantes. Parties de zéro en 1946, les commissions scolaires doivent environ \$200 millions. En dix ans, elles ont accumulé deux fois plus de dettes que durant les 79 années précédentes. Les corporations municipales devaient \$466 millions en 1945. Elles en devaient \$808 millions en 1953.

Ce qu'ils donnent d'une main, ils vont le chercher de l'autre, car nous payons plus de taxes que partout ailleurs. Malgré la promesse solennelle de M. Duplessis à Rimouski durant les élections de 1952, nous sommes les seuls à payer un double impôt sur le revenu alors que la taxe de vente est pratiquement de 5% partout dans la province.

Si les conceptions administratives et financières du gouvernement ont pu le conduire à un tel gâchis, il est évident qu'il n'a pu ensuite se régénérer dans le domaine de l'instruction publique.

Du haut de la colline, il a regardé bâtir "ses" écoles dans la plaine et ceci étant fait, il a dit : "**Voici mon oeuvre**". Seulement, il a bâti des écoles en oubliant l'éducation.

LE BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES COLLÈGES CLASSIQUES (avril 1956) écrit que "**notre système scolaire ne parvient pas à conduire une proportion suffisante de jeunes aux niveaux de culture ou de formation générale qu'ils pourraient et devraient NORMALEMENT atteindre.**" Chez les enfants de 14 à 17 ans, en 1951, 52% seulement fréquentaient l'école (Ontario 69.8) 28.8% étaient au travail (Ontario 21.6) et 18.7% étaient à la maison ou ailleurs (Ontario 8.6). Le bulletin dit : l'école coûte trop cher, les manuels coûtent trop cher, nos pères de famille ne gagnent pas assez cher. Et j'ajouterai : nos instituteurs ne gagnent presque rien.

Une minorité doit surtout compter sur ses cerveaux. Les nôtres, nous les confions à de véritables apôtres auxquels l'administration actuelle refuse un salaire digne de leur mission.

L'autre témoin qui vient de déplorer l'état squelettique dans lequel on a laissé l'éducation, c'est la Commission Tremblay, si je dois en croire LA PRESSE du 20 avril 1956. Ecoutez bien les phrases que j'en détache : "**Le problème dont nous parlons doit être résolu le plus tôt possible... On doit conclure que ces inscriptions (dans les écoles catholiques) sont inférieures aux objectifs normaux de tout système de formation générale... 15.4% des garçons (parviennent) au niveau d'une onzième année...**" Il faut une réorganisation financière, dit la Commission, et elle ajoute : "**Il suffit d'énumérer ces divers problèmes pour se rendre compte que leur solution implique une réfection générale des structures juridiques, administratives et financières du régime de l'enseignement.**"

Est-ce assez clair ? Ne rejoignons-nous pas, à vingt ans de distance, les doléances du Cardinal Villeneuve ? N'avons-nous pas raison d'accuser ceux qui se sont laissé dépasser par les événements ? Ils n'ont rien vu des masses chez lesquelles il aurait fallu aller sélectionner les cerveaux dont nous avons et avons encore tellement besoin.

L'éducation, c'est la structure de base et ils l'ont laissée s'effriter. Est-il surprenant après cela qu'ils ne puissent plus parler qu'en termes de briques ou de ciment, le tout couronné d'un paquet de millions ? C'est là le langage de ceux qui oublient les valeurs intellectuelles, culturelles et morales. Ils ont cru à la toute-puissance de l'argent pour faire reléguer dans l'ombre leur indifférence en matière d'éducation.

Les hommes de chez nous avaient créé des institutions : politiques, juridiques, éducationnelles. Au-dessus, leurs institutions religieuses. J'ai dit, plus tôt, le sort financier qu'on a fait à certaines d'entre elles. Je voudrais rappeler le sort politique qui leur est lot.

Sous le titre LA PEUR, un journaliste qui n'est pas libéral écrivait cette semaine :

“Les octrois abandonnés au caprice d'un gouvernement engendrent la peur. Les présidents de Commissions scolaires craignent, s'ils expriment certaines opinions, que leurs écoles ne soient privées d'octrois. Les curés n'osent pas dénoncer certains abus parce qu'ils ont peur que leur oeuvre de terrain de jeux, leur salle paroissiale, ne bénéficient plus du petit octroi gouvernemental qui permet de boucler le budget, de grouper la jeunesse pour de saines récréations, etc.”

(LE DEVOIR, 24 avril 1956).

C'est cela, le climat de la peur. Et puisque cet article réfère aux institutions religieuses, disons ici et bien haut ceci : le parti libéral, reconnaissant que l'Eglise a rendu tant par les directives de la hiérarchie que par les activités de ses œuvres et organismes, des services inappréciables dans le domaine de l'éducation, du bien-être social et même dans l'ordre économique de la province, lui assurera toujours le caractère privé de ses œuvres, de ses collèges, de ses universités, de ses institutions, en ne leur imposant aucune obligation de reconnaissance ou autre envers le pouvoir, mais au contraire en contribuant financièrement, au moyen d'octrois statutaires, dans la mesure du possible et partout où besoin sera, au développement de ses œuvres éducationnelles et sociales en pleine et entière liberté.

Cette pleine et entière liberté, nous la rendrons également aux corporations municipales et scolaires présentement sous le joug.

Georges LAPALME,
à Québec, le 28 avril, 1956.

Relations réclame des octrois statutaires

La Grande-Bretagne a été le premier des Etats modernes à substituer le gouvernement des lois au pouvoir personnel. Bien que cette règle d'or des peuples démocratiques soit largement acceptée, trop souvent les hommes en place ont tendance à se ménager quelques moyens grâce auxquels leurs représentants peuvent faire preuve d'une certaine largesse envers ceux qui les ont élus. C'est ce que nous appelons au Canada "**le patronage**". Encore qu'il faille éviter de se leurrer au point où l'on puisse s'imaginer qu'un simple changement dans les institutions puisse transformer aussitôt la nature de l'homme — l'humaine nature disait Montaigne — il va de soi qu'il faut empêcher par tous les moyens qu'à la faveur du climat créé le droit dégénère en privilège.

Ayons le courage de le reconnaître : le patronage a toujours tenu plus de place dans la province de Québec que partout ailleurs au Canada. Mais ce n'est que depuis l'arrivée au pouvoir de M. Duplessis que **tous** les contrats se donnent sans soumission et que la politique est conçue entièrement en fonction du **patronage**. Bien des gens, chez nous, se font une idée sommaire de la démocratie. Comment expliquer autrement l'audace du député de Trois-Rivières déclarant à l'Assemblée législative que seuls les comtés **ministériels** ont droit au produit des impôts, que les autres n'ont qu'à mieux voter ? Depuis quand les ponts et les routes sont-ils assimilés à des privilèges plutôt qu'à des droits, sinon depuis M. Duplessis.

Citons un autre exemple.

A la dernière session, le Parti libéral provincial a réclamé que les commissions scolaires bénéficient d'octrois statutaires au lieu d'être livrées au bon plaisir du conseil des ministres. Qu'a répondu M. Duplessis ? "**Le système actuel a l'avantage de permettre au gouvernement de répondre à des besoins spéciaux**". Ce qui veut dire que le bien général n'existe plus et qu'aux yeux du premier ministre, il n'y a plus, dans le Québec, que des besoins **particuliers**. Sous une forme à peine déguisée, c'est le droit qui devient un privilège. Répondant à ce sophisme pernicieux, **Relations**, revue publiée par les Pères Jésuites, écrivait en mars dernier que l'adoption d'un système d'octrois statutaires n'aurait nullement pour effet de supprimer les octrois spéciaux si la loi contenait une disposition à cet effet :

“Les octrois statutaires ne sont pas de nature à engendrer une action brutalement mécanique à l’égard des commissions scolaires. Là où ils existent, ils sont distribués selon des barèmes qui se trouvent à tenir compte des besoins locaux. L’inconvénient majeur actuel, c’est le rôle joué trop souvent par le député dans l’attribution des octrois. Si celui-ci se préoccupait des besoins de TOUS les électeurs, de toutes les écoles de chaque localité de chaque comté, il serait plus facile de laisser tomber la thèse des octrois statutaires. Mais les gens bien informés savent qu’il y a des préférences inconciliables avec les exigences du bien commun.

“Est-il besoin de dire que l’adoption d’octrois statutaires ne supprimerait pas tout octroi spécial ? Les octrois spéciaux auraient un rôle complémentaire pour des besoins particuliers.

“Nous avons déjà écrit que le gouvernement qui ferait adopter les octrois statutaires rendrait un service signalé à l’éducation et à la province. Et nous ajoutons : A lui-même aussi, car ce serait une façon judicieuse de se constituer du capital politique. Ce qui s’est dit en Chambre laisse intacte cette position.”

Depuis ce débat qui fit éclater le caractère pernicieux de la dictature duplessiste, la province de Québec a été informée du scandale des écoles de Ville-Jacques-Cartier. Grâce au procédé des contrats sans soumission, quatre écoles construites à prix fort devaient laisser \$1 million dans les coffres du député UN de Chambly, le colonel Red. Roche, et de ses amis politiques lorsque l’intervention de deux membres de la commission scolaire empêcha l’escroquerie. Sous la signature de A.P., Relations (livraison d’avril) a saisi cette occasion pour rappeler que des situations de ce genre n’existeraient pas si on acceptait l’établissement d’un système d’octrois statutaires :

“Les événements qui se sont déroulés depuis quelques temps à Ville-Jacques-Cartier ont montré d’une façon aiguë les dangers de l’immixtion de la politique partisane dans le mécanisme des commissions scolaires. Nous avons déjà écrit plus d’une fois que le député joue trop souvent un rôle important dans l’obtention des octrois, qu’il s’agisse d’octrois pour construction ou d’octrois pour combler un déficit. Ces interventions — les gens du métier le savent, même s’ils gardent parfois le silence — sont souvent inopportunes et tracassières. Il ne faut pas dire toujours, car certains commissaires d’écoles recourent d’eux-mêmes avec empressement au député du comté.

Qu'il s'agisse d'intervention spontanée ou sollicitée, c'est une violation de la lettre et de l'esprit de notre code scolaire. (. . .)

“Une personne qui me racontait dans le détail les événements de Ville-Jacques-Cartier insistait avec force sur l'urgence de cette action de l'opinion publique. L'éveil de quelques citoyens a suffi pour amener à cet endroit des résultats concrets appréciables; généralisés à travers la province, ils feraient disparaître plus d'une source de malaises. Les premiers bénéficiaires en seraient les enfants eux-mêmes.”

Ce qui s'est passé à Ville-Jacques-Cartier n'est pas, malheureusement, un cas isolé. Partout dans la province de Québec les commissions scolaires sont à la merci du pouvoir personnel symbolisé par ce régime d'octrois discrétionnaires. N'est-il pas évident qu'il n'existe qu'un seul moyen de mettre fin au scandale et, ce faisant, de libérer les commissions scolaires ?

Ce moyen, proposé par le Parti libéral, c'est celui qui donnera au peuple : des octrois statutaires.

LA RÉFORME,
11 avril 1956.

Publié par L'ORGANISATION LIBERALE PROVINCIALE

Imprimé par
LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE ET DE LITHOGRAPHIE CANADIENNE LIMITEE
MONTREAL, QUEBEC



t
r
e
s
a
e
.

se-
ous
ime
eul
m-

au

